COURVOISIER

DE L'INFLUENCE

DU CLERGÉ FRANÇAIS

SUR

LES LIBERTÉS PUBLIQUES.

PAR M. COURVOISIER,

EX-GARDE DES SCEAUX.

DE L'INFLUENCE

DU CLERGÉ FRANÇAIS

SUR

LES LIBERTÉS PUBLIQUES.

PAR M. COURVOISIER,

EX GARDE DES SCEAUX.

DE L'INFLUENCE

DU CLERGÉ FRANÇAIS

SUR

LES LIBERTÉS PUBLIQUES.

PAR M. COURVOISIER,

EX GARDE DES SCEAUX.

DE L'INFLUENCE
DU CLERGÉ FRANÇAIS
SUR LES LIBERTÉS PUBLIQUES.

Discours

PRONONCÉ A L'ACADÉMIE DE BESANÇON,

SÉANCE DU 25 AOUT 1834.

Messieurs,

Quand de violentes secousses ont ébranlé l'ordre social, l'opinion seule peut le raffermir ; pour qu'elle y aspire, il faut qu'on l'éclaire ; la raison, si la dure expérience ne vient à son aide, ne la dirige pas sans effort.

Pour concourir à ce devoir commun, je retracerai quelques-unes de ces vérités immuables sur lesquelles la société repose ; je parlerai de l'origine du pouvoir, de l'influence du sentiment religieux ; je rappellerai l'appui que le clergé de France n'a cessé de donner aux libertés publiques, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à la révolution de 1793. Ce dernier point est plus spécialement celui que je me propose de traiter. Mon but est de calmer les esprits, de les

rapprocher, de dissiper les préventions qui les possèdent ; de renouer, sous l'empire de la nouvelle Charte, l'antique alliance de la religion, de la liberté et du pouvoir : le patriotisme éclairé doit applaudir à cette discussion ; le bien de mon pays, le désir d'y coopérer, sont les seules considérations qui me touchent.

Quelle que soit la forme de la société civile, son gouvernement, ses institutions, ses mœurs, l'ordre en est le premier besoin.

L'ordre ne peut régner sans une autorité qui le protége : le pouvoir est donc aussi un besoin, une nécessité.

L'ordre consiste dans l'harmonie des rapports, c'est-à-dire dans la jouissance des droits, et l'accomplissement des devoirs : l'ordre, le pouvoir et la loi, sont donc pour la société civile des conditions vitales, des nécessités absolues.

Le pouvoir ne s'établit et ne se soutient que par l'opinion, ou par la contrainte : l'opinion l'affermit dans les premiers temps ; la violence le soutint au moyen-âge ; une nouvelle ère a pris naissance ; elle est née du progrès des lumières ; elle tend à replacer la société sur les bases que lui assigne l'ordre de la Providence et de la nature : pour mieux apprécier cette époque, ses dangers, ses besoins, ses obstacles, reportons un moment notre attention sur le passé.

Au premier âge, l'état s'établit à l'imitation de la famille : dans la famille, le pouvoir passait du père à l'aîné des fils ; l'aîné de la branche aînée en fut in-

vesti dans la tribu. Telle est encore aujourd'hui la forme du gouvernement chez les Arabes et chez les Tartares : partagés en diverses tribus, toutes descendues du même homme, chaque tribu a son chef, pris dans la famille principale, et son territoire circonscrit.

Dans la monarchie, le même principe éleva le trône; on donna au roi le pouvoir du père; on lui rendit le respect et l'obéissance que le père, ce second créateur, a droit d'exiger de ses enfans : le mot qui, de nos jours encore, désigne la suite des princes qui appartiennent à la même race, le mot *dynastie* n'est que le terme primitivement usité pour désigner le gouvernement paternel : *Les hommes*, dit Platon, *n'ont connu, dans les premiers temps, que la dynastie.*

C'est en ce sens que la royauté fut de droit divin chez les premiers peuples; on y considéra l'unité dans l'exercice de la puissance, comme l'ordre de la nature et l'indication de son auteur : on abusa bientôt de cette idée : la raison l'avait conçue; l'intérêt commun l'avait accueillie; l'orgueil en fit un dogme : *Les Orientaux*, dit Bossuet, *adoraient leurs rois.*

Ce n'est pas la royauté qui est de droit divin, c'est le pouvoir, sous quelque forme qu'il s'exerce, sous quelque mode que la constitution de l'état le détermine. L'ordre est la loi du Créateur; il l'impose à la société, comme il le commande à la nature : si l'ordre fuit, la société se déchire; si la main qui soutient la terre et les cieux, cessait un instant de les

régir, le monde retomberait dans le chaos : l'ordre, le pouvoir et la soumission dérivent nécessairement de la même loi.

Tout pouvoir vient de Dieu : cette maxime n'est pas née du christianisme ; elle remonte, avec la société civile, à l'origine des hommes et des choses : les républiques, comme les monarchies, se sont formées sous son empire : Platon, qui écrivait au sein de la démocratie la plus pure, voulait, qu'au lieu *de désigner les divers gouvernemens sous les noms de démocratie, d'aristocratie, de monarchie,* on les nommât *théocratie, du nom de Dieu, qui est le vrai maître et seigneur des hommes.*

Le droit divin, ainsi conçu, ne peut faire ombrage à la liberté, à moins qu'on ne veuille prétendre que la souveraineté de Dieu doit s'incliner devant la souveraineté du peuple ; mais l'athéisme n'est plus de mode ; la raison l'a chassé de son temple ; on ne sourit plus à l'irréligion.

L'antique théorie fléchit au moyen-âge ; on la retrouve dans les lois et les traditions de ces Barbares, dont le flot inonda l'Europe et l'Asie ; mais elle s'effaça devant les résultats de la conquête : la féodalité s'établit : la société ne fut plus régie ; elle fut maîtrisée : le peuple ne cessa, dès-lors, d'aspirer à secouer le joug ; effort soutenu d'âge en âge, jusqu'au jour où la révolution, égarée par le crime, foula elle-même toutes les libertés et tous les droits.

Une nouvelle ère date de cette époque : la tourmente s'est apaisée, puis ranimée. De graves innovations

dans la constitution d'un peuple ne s'opèrent pas sans de violentes commotions. A quelque théorie qu'on s'attache, on avouera que l'émeute, le trouble, le désordre, ne sauraient être un moyen d'organisation sociale : pour que la société marche à son but, pour qu'elle ressaisisse des gages de durée, il faut la replacer sur ses bases, avec les conditions qui sont de son essence, l'ordre, le pouvoir et la loi.

Or, en ce moment, la tâche est ardue, car le pouvoir, ce lien de l'ordre, reste dénué de ce qui fit sa force au moyen-âge et dans les premiers temps.

Au moyen-âge, une organisation compacte et bardée de fer commandait l'obéissance par la crainte : dans les premiers temps, l'homme, en s'inclinant devant la puissance, croyait se courber devant son Auteur : aujourd'hui, les débris de la féodalité sont en poussière, et le citoyen, formé aux leçons du 18e. siècle, éprouve peu de propension à rendre au pouvoir l'hommage qu'il refuse à Dieu.

De là ce vide des cœurs, cette anxiété des esprits, cette impatience des désirs, cet amour effréné de l'indépendance, ce besoin d'agitation que fomentent incessamment des passions que rien ne modère ni ne satisfait; ce malaise social, enfin, qu'un de nos députés commentait naguère : je m'approprierai sa pensée, pour m'étayer de son appui.

« Il y a mal dans le pays, disait M. Jouffroy, et » ce qui atteste ce mal, c'est cette inquiétude sourde, » c'est cette inquiétude partout manifestée, ce mé- » contentement, si je puis employer un mot si grave,

» qui se trahit de tous côtés et dont personne ne
» peut définir la cause, ni l'objet.

» Ce besoin de la société qui n'est pas satisfait,
» ce besoin qui réclame, ce besoin qui crie; ce besoin
» n'est pas un besoin matériel, c'est un besoin moral:
» le christianisme avait jeté dans la société un ordre
» moral, c'est-à-dire un ensemble de vérités sur tous
» les points qui intéressent le plus l'homme: la société
» vivait de ces vérités; elle était organisée selon ces
» vérités; elle vivait de cet ordre moral : trois siècles
» ont passé sur cet ordre chrétien; ils ont aboli cet
» ordre, ou du moins ils l'ont miné, profondément
» miné, ébranlé dans les âmes, dans les consciences,
» dans la société elle-même. Le vide laissé par cette
» immense destruction, ce vide est partout; il est dans
» les cœurs; il est obscurément senti par les masses;
» et comme il est plus clairement senti par les esprits
» distingués, ce vide, il faut le remplir; tant qu'il ne
» sera pas rempli, la société ne sera pas calmée, et
» il ne dépendra de personne de la calmer (1). »

Messieurs, cette peinture est vraie; l'orateur a touché la plaie de la France : le philosophisme du 18e. siècle eût ruiné l'ordre social, si, déjà, la science et la raison n'eussent démantelé l'œuvre de mensonge que l'impudence de cent sophistes avait érigée. L'homme poursuit en vain l'ombre du repos, si, courbé vers la terre, il y attache tout son être, oubliant de regarder les cieux : il en est de même du corps social : l'histoire

(1) Extrait du Constitutionnel, feuille du 19 mars 1834.

de tous les temps, l'opinion de tous les sages, ont justifié ce mot de Plutarque : *Il n'est pas moins impossible de fonder un état sans la religion, que de bâtir une ville au milieu des airs.*

Signaler le mal, c'est montrer le remède : si l'abandon du christianisme, le mépris de ses préceptes, l'oubli de sa morale, causent le mal qui nous travaille et qui nous mine, il faut, pour extirper le mal, ramener le peuple à ses croyances ; il faut rendre à la religion son empire, évitant de retirer de dessous les ruines les abus qui l'avaient blessée, l'éclat mondain qui, sous la main de l'homme, avait altéré son divin éclat.

Rendre au peuple ses croyances, rendre à la religion son empire, on va m'arrêter ; on va se récrier à ces mots : on rappellera les excès auxquels les ministres de la religion se sont livrés ; on me dira que l'Eglise est dans l'État, et qu'ils ne voient l'Etat que dans l'Eglise : que les rois ont tremblé, que les peuples ont gémi sous une domination dont l'ignorance et la superstition ont fait la force, et dont les siècles éclairés doivent se défendre : voilà l'objection ; elle est grave, d'autant plus grave qu'elle se fortifie de l'erreur commune : je me propose de la résoudre et de la discuter avec soin : qu'on juge, j'y consens, de ce que le clergé sera par ce qu'il fut ; de la servitude dont il nous menace, par celle qu'il a fait peser sur nos aïeux.

Il est vrai que les ministres de la religion ont, jadis, empiété sur les droits de la puissance temporelle ; il

est vrai qu'ils ont dominé sur les peuples et sur les rois; mais on ne dit pas (ceci pourra causer quelque surprise), on ne dit pas que leur puissance, née du besoin des peuples, puis agrandie par l'effort des rois, fut alors l'unique ressource contre une effroyable anarchie, qui n'eût plus eu de frein, plus connu de bornes, si la superstition ne lui eût imposé : je le prouverai jusqu'à l'évidence ; mais il faut remonter dans nos annales ; le grief nous rejette au loin dans le passé.

Au milieu des maux inouïs dont l'invasion des Barbares avait chargé le midi de l'Europe, les évêques avaient été les protecteurs des peuples ; saint Loup, saint Aignan, fléchirent Attila ; Rome fut sauvée par saint Léon ; Toulouse dut long-temps à Exupérius son salut contre les Vandales ; saint Germain, par une sainte audace, arracha les Armoriques à la fureur des Alains ; etc..... On peut juger, par l'exclamation d'Anthemius, puis de Théodoric à l'approche de saint Epiphane, de l'ascendant de ces hommes de Dieu sur les féroces conquérans qui déchiraient l'empire romain.

Lors de l'invasion des Francs, ce fut aux évêques que les Gaules durent la conservation de leurs libertés et de leurs lois : admis au plaid royal avec ces chefs de tribu qui, jusques-là, n'avaient connu d'autre droit que celui du glaive, ils en dirigèrent l'ignorance, ils en tempérèrent la férocité : Clovis et ses successeurs, jusqu'au temps où leur sceptre, usé par la violence, tomba dans les mains des maires du palais, furent pour les Francs des tyrans cruels ; ils régnèrent

sur les cités des Gaules par les lois, les plaids, la justice; ce fut à l'influence de leurs évêques que les peuples durent ce bienfait (1).

Ces saints prélats exerçaient les fonctions attribuées par le droit romain aux *défenseurs des villes;* ils défendaient le pauvre; ils intervenaient dans la cause de la veuve et de l'orphelin : tant que le pouvoir royal conserva sa force, ils furent près des rois les médiateurs des peuples : *Plurimorum ad nos, suæ desperationis remedium flagitantium, turba confluxit,* écrivaient aux rois, fils de Clovis, les pères du concile de Clermont. La puissance royale s'affaissa; celle du

(1) Verdun s'était révoltée, Clovis assiégeait cette ville et voulait la détruire. Saint Euspice l'apaisa; le roi, désarmé, fit grâce et entra dans la ville processionnellement avec le clergé.

Clovis appelait saint Remi du nom de père, nom que les peuples donnaient, à si juste titre, aux évêques.

Ce fut en faveur de saint Euspice et de saint Maximin, neveu de ce dernier, que Clovis fonda le premier monastère. (Le monastère de *Mici*, qui dès-lors a pris le nom de St.-Maximin, par corruption St.-Mesmin.) La charte subsiste; elle atteste, parmi tant d'autres monumens, la vénération de ces rois barbares pour les ministres de la religion chrétienne. On y lit : *Nous vous donnons, vénérable vieillard Euspice, à vous et à Maximin, votre neveu, la terre de Mici et tout ce qui appartient à notre fisc entre les deux rivières..... afin que vous, et ceux qui vous succéderont, imploriez la miséricorde divine sur nous et nos enfans : et vous, saint évêque Eusèbe* (l'évêque d'Orléans), *ayez soin de la vieillesse d'Euspice, protégez Maximin; défendez eux et leurs biens de toute injure, etc.*

clergé ne fit que s'accroître; ce résultat était inévitable : déjà, vers la fin du 6e. siècle, on vit Childebert et Gondebaud recourir aux conciles pour raffermir leur autorité : le clergé n'aspirait point, alors, à la domination, car il représentait à ces rois *qu'ils se dépouillaient de leur pouvoir en attribuant aux évêques des droits étrangers à la juridiction épiscopale.*

Ce fut de l'influence de la religion et de ses ministres que Pepin s'aida pour retirer la France de l'épouvantable désordre où, depuis le règne de Clotaire II, le crime et la violence l'avaient enfoncée : elle périssait quand ce grand homme prit le sceptre : il n'y avait plus de justice, plus de tribunaux, plus de roi : le pouvoir militaire avait prévalu, et l'on en avait dépouillé le prince; la force n'avait plus de règle et elle décidait de tout : le trône et l'église s'allièrent contre ces fléaux, et le peuple, docile à l'influence qui, seule, le protégeait depuis deux siècles, assura le succès d'un effort qui lui rendait l'ordre et la paix.

Pepin fut sacré : toujours rebelles et toujours en armes, les officiers du prince avaient perdu et cette subordination qui avait soumis les Francs à leurs chefs, et cette vénération qui avait plié les provinces romaines devant les empereurs et les lois : les rois de la première race n'avaient eux-mêmes emprunté leur lustre que des dignités et des titres dont les empereurs romains avaient décoré leurs premiers agens. Pour retremper le pouvoir, on eut recours à l'onction sainte ; on retira des livres saints le dogme politique

et religieux sur lequel on avait assis la monarchie au premier âge; la royauté redevint un sacerdoce; la force cessa d'imposer la soumission ou de légitimer la révolte; la religion commanda la fidélité au prince que Dieu lui-même aurait consacré par les ministres de ses autels.

Charlemagne poursuivit l'œuvre de Pepin : pour s'entourer de cette majesté que des traditions, encore vivantes, attachaient aux souvenirs de l'ancienne Rome, il prit le titre d'*empereur*, au lieu de celui de *vir illustris* que, depuis Clovis, ses prédécesseurs avaient porté; puis, pour mieux affermir ce trône, dont sans doute il ne fit pas celui d'un despote, il éleva la religion et ses ministres; il annonça qu'il régnait par la grâce de Dieu, par la volonté du maître absolu des rois et des peuples.

Il rétablit les plaids et les soumit à la direction des évêques; il suppléa par eux à la magistrature civile, que la magistrature militaire avait étouffée : il donna la dîme aux pasteurs; il indemnisa le clergé, par l'établissement des précaires, des biens que les gens de guerre lui avaient ravis : ses *Missi* s'appuyaient de l'autorité des évêques, et lui-même, dans ses armées, où deux prélats devaient le suivre, il punit, par les censures et la pénitence canonique, la lâcheté, l'insubordination et la débauche.

Charlemagne domina son siècle, mais il laissa dans de débiles mains le sceptre dont il avait retrempé l'éclat: les grands se soulevèrent; oppresseurs des rois et tyrans des peuples, ils reprirent les plans anar-

chiques dont Pepin et son fils avaient interrompu le cours : réduit à opter entre la domination du clergé et la dissolution de ses états, Louis-le-Débonnaire s'imposa le joug, pour y soumettre les plus dangereux ennemis des droits de sa couronne et des libertés de ses sujets.

On le vit, au plaid d'Attigny, s'humilier devant les évêques par une confession publique : au plaid de Tibur, il leur conféra le droit d'infliger des peines; il attacha à l'excommunication des effets terribles, et lia le pouvoir civil à l'exécution des sentences que l'autorité ecclésiastique aurait prononcées : quatre ans après, au plaid d'Ingelheim, il fit plus encore; il donna au clergé le droit d'exécuter ses condamnations.

Après avoir élevé les évêques au-dessus du prince et des grands, il les pressa de se réunir en concile pour la réformation de son empire : *Corrigez-nous*, leur écrivait-il, *et corrigez avec nous, ceux dont la licence a produit tant de désordres et nous accable de tant de maux :* est-il étonnant que le concile ait répondu par la déclaration *qu'il tiendrait pour rebelle à Dieu et à l'Eglise quiconque refuserait de s'unir à lui pour ramener l'ordre dans l'Etat.*

Plus forte que ses entraves, sous le règne de Charles-le-Chauve, la violence enfin atteignit son but et lui imprima le sceau de la loi : les capitulaires de Mersen, de Cologne et de Chiersy, établirent l'hérédité des fiefs : la France se couvrit de châteaux forts; les plaids cessèrent; la royauté fut anéantie; Mably reconnaît *qu'à l'exception du serment, tout*

lien politique se trouva rompu entre les Français: si la religion n'eût fortifié ce dernier lien, que fût alors devenue la France, quand, malgré l'effort de ses rois pour lui donner du moins cet asile, elle roula de règne en règne dans un si horrible chaos!

Tel était le déplorable état de notre patrie quand Hugues Capet eut l'énergie de l'en tirer: une famille de héros l'avait sauvée ou préservée, pendant plus d'un siècle, de l'étranger et de ses ravages; elle n'eût pas été capable de la tirer de l'anarchie si la religion ne l'y eût aidée.

On croyait généralement alors, que le sacre seul faisait les rois; on devait naturellement en conclure que ceux qui conféraient aux rois le pouvoir suprême, avaient le droit de les en dépouiller: Rome abusa de cette erreur; mais, pour être juste, on doit reconnaître que les progrès de l'anarchie sociale furent le mobile et la mesure de l'usurpation des pontifes romains. Lorsque Grégoire VII reçut la tiare, l'Europe était une arène foulée sans relâche par des gladiateurs avides de pillage et altérés de sang: d'une part, des oppresseurs infestés de vices; de l'autre, des peuples abrutis par l'oppression: les hommes n'avaient plus que le nom de l'espèce humaine; la corruption était générale; le clergé lui-même s'en trouvait atteint.

Austère, pieux, irréprochable, Grégoire s'irrita de ces excès: vicaire de Dieu, il s'indigna d'en voir à ce point défigurer l'ouvrage; il se crut appelé à réformer l'État et l'Église, et voulut gouverner le

peuple chrétien: de là ses plans et ses efforts pour cette monarchie universelle dont le siége pontifical eût été le trône ; ses successeurs ont suivi ce système ; il était faux; il devint funeste quand il cessa d'être nécessaire : la raison en eût pris la défense, si l'autorité royale n'eût ressaisi le sceptre, rappelé la justice et rendu à l'ordre public l'appui dont une double usurpation l'avait dépouillé.

Le clergé de France concourut puissamment à ce progrès : *si de patriâ, de statu regni, de honore ecclesiæ vultis agere, ecce me parvum satellitem pro viribus opitulari paratum :* cette réponse de Fulbert, évêque de Chartres, à Robert qui le convoquait au plaid, nous peint mieux que les commentaires, quelles étaient alors les dispositions du clergé. *Si de patriâ, de statu regni vultis agere :* c'est au commencement du onzième siècle, au plus haut période de la tyrannie féodale, que le clergé français ose prononcer le nom de patrie ; *la patrie, l'état du royaume,* voilà d'abord ce qui le touche : quelle patrie, grand Dieu ! que cette France où l'habitant, plus misérable que son bétail, était plus durement plié sous le joug !

Dans ces temps de barbarie et de ténèbres, les évêques seuls avaient gardé le souvenir et la trace de l'ancienne administration ; ils firent pour la France mutilée et avilie ce que leurs saints devanciers avaient fait pour les Gaules envahies par de féroces conquérans : c'est par l'influence des évêques qu'à la fin du 5e. siècle, les Gaules avaient conservé leurs lois

et leurs plaids; ce fut par leur effort et leur constance, qu'à la fin du 11[e]. siècle, la France retrouva ses plaids et prépara le retour des lois.

Assidus au plaid royal, ils y attirèrent les grands vassaux: exacts à rendre hommage aux anciens principes de la monarchie, ils forcèrent les grands à reconnaître que leurs fiefs émanaient de concessions royales, à s'observer, à ménager leurs hommes et à se soumettre au recours devant le premier suzerain. La superstition, il est vrai, vint à leur aide; elle ne ménagea ni les excommunications, ni les miracles; une lettre envoyée du ciel, commanda la paix; l'oriflamme fut un drapeau miraculeux qu'un ange, après la conversion de Clovis, avait apporté des demeures célestes; la nécessité légitimait ces pieuses ruses; les peuples s'élancèrent au-devant des rois et des prélats avec une ardeur égale à l'intolérable excès de leurs misères.

Les évêques d'Aquitaine avaient donné en 994, l'exemple de ces assemblées qui se formèrent pour la pacification générale; on les imita; on réclama partout la paix de Dieu; les grands furent réduits à la jurer: on commit ensuite une espèce de pouvoir législatif au clergé; il reçut des ôtages; on se soumit à des ajournemens; on parla de justice; ce fut vers la législation un premier pas.

Appuis du trône et protecteurs des peuples, les évêques de France aspirèrent dès cette époque, à dégager la couronne de nos rois des injustes prétentions de la cour de Rome: les légats du pape von-

lurent s'opposer au couronnement de Philippe Ier.; ils soutinrent, dans l'assemblée de Reims, que cette cérémonie ne pouvait avoir lieu sans l'agrément du souverain pontife; leur prétention fut repoussée.

Sous le règne de Louis-le-Gros, le clergé se lia, pour l'affranchissement des communes, au plan des Garlandes et de l'abbé Suger: l'évêque de Noyon donna le signal; il convoqua les habitans; il se déclara chef de l'association; il en dressa la charte et la soumit à la sanction du roi.

Peu de temps après, Geoffroi, évêque et comte d'Amiens, affranchit cette commune; il lui conféra, sous la protection du roi, le droit de se régir, de s'armer et de se défendre : l'exemple gagna rapidement; le peuple se ranima; il secoua ses chaînes; ses rois acquirent la force et les moyens de les briser: s'ils marchaient pour attaquer un château fort, le peuple des communes courait à leur suite, sous la direction de son curé: « La bannière du saint, dit » un auteur, devint le drapeau sous lequel se rassem- » blèrent tant de malheureux; les confréries pieuses » qui faisaient des processions, pour prier Dieu de » les sauver de la fureur des gens de guerre, de- » vinrent, peu-à-peu, des associations qui s'occu- » pèrent du soin de les repousser. » La féodalité dut présager sa ruine, quand, au départ de Louis-le-Jeune pour la croisade, elle vit, du haut de ses donjons, les bourgeois et les serfs se presser sur les pas du prince, manifestant par de bruyantes acclamations

la joie que leur causait sa vue, puis, leur consternation, par un silence morne, quand il échappait à leurs yeux.

Voilà quelles ont été les causes de l'influence du clergé; voilà l'usage qu'il a fait de sa puissance; il la dut au besoin de l'ordre, de la justice, de la paix publique : la législation était détruite; la justice royale était anéantie; le crime et le brigandage se heurtaient sans frein; l'idée de Dieu restait seule parmi tant de ruines: que fût devenue la France? Qu'ils répondent, ceux dont les lèvres ont si amèrement déversé le blâme! Que fût devenue la France, si l'on n'eût suppléé au pouvoir par la superstition, et aux tribunaux par les censures? Une foule de tyrans, emportés et pleins de courage, bravaient et défiaient la mort pour assouvir des passions brutales; où se fût arrêtée leur audace, si de religieuses terreurs ne les eussent réduits à trembler, du moins, devant ce Juge, dont la vengeance attend au-delà des bornes de la vie celui qui, plus fort que la justice humaine, jouit ici-bas de l'impunité?

On peut apprécier maintenant le mérite de l'objection, la justesse et la solidité du grief : on peut, assis sur cette base, mesurer toute l'étendue du péril dont l'esprit sacerdotal, son antique propension, ses vieilles haines, menacent aujourd'hui nos institutions. A-t-il fait peser la servitude sur la France, ce clergé qui, durant huit siècles, l'a consolée, protégée, sauvée dans ses misères; ce clergé qui, par une infatigable constance, réussit à lui rendre, autant que le

comportaient ces temps de barbarie, la liberté, l'ordre et les lois?

Et quand, au siècle des lumières, Louis XIV érigea le pouvoir absolu sur les ruines de l'anarchie féodale; quand, les genoux pliés et la main tendue, les courtisans se prosternaient devant le trône, comme ces Orientaux qui jadis adoraient leurs rois, ont-ils encensé la nouvelle idole, ces prélats dont la science et le génie, moins encore que le patriotisme et la vertu, ont brillé d'un si vif éclat? L'austère vérité du christianisme craignit-elle de se produire devant le fastueux monarque? Elle le suivait au sein de ses plaisirs, pour y attacher le remords; elle le troublait au sein de ces pompes, où la vanité de l'homme aime à se survivre, y soulevant autour de lui la cendre que la mort entasse dans la tombe où le maître et l'esclave restent confondus.

Bossuet, dans sa politique tirée de l'Ecriture sainte, montrait aux rois le compte terrible qu'ils auraient à rendre, même à raison de ce qu'ils auraient omis de faire pour le bonheur de leurs sujets : d'une main, il traçait au prince des devoirs sévères; de l'autre, il érigeait cette œuvre de sagesse, il dressait, il commentait cette déclaration qui proclame les libertés de l'église et l'indépendance temporelle des rois.

Fénélon dévoilait à son royal élève les fautes d'un règne, alors entouré de tant d'hommages, et qui pourtant préparait l'abîme que l'école de Ninon déjà s'essayait à creuser.

Il signalait à l'héritier de la couronne les vices

d'un nouvel ordre, que la flatterie pouvait exalter, mais dont la justice et la vérité présageaient la ruine : il l'engageait à régler, sur un autre pied, l'armée, les tribunaux, les finances; à réformer la cour et le clergé; à donner de la stabilité à ces réformes, en confiant l'éducation de son fils à des hommes qui en auraient compris le besoin : il lui peignait l'état du royaume; il le pressait de renoncer au pouvoir sans frein et sans limites, dont les souvenirs de la ligue et les troubles de la fronde avaient porté son aïeul à se saisir; d'assembler les Etats-Généraux et d'associer la nation au gouvernement de l'Etat. Qu'on rapproche Fénélon et Voltaire; qu'on lise, d'une part, les Maximes politiques et l'Examen de la conscience d'un roi; de l'autre, l'histoire du siècle de Louis XIV, le honteux panégyrique de Louis XV, la basse correspondance du patriarche de la philosophie avec Frédéric, d'Argental, Choiseul et Richelieu; on verra qui, des prélats ou des philosophes, ont le mieux mérité de la patrie : ceux-ci flattaient les rois et ourdissaient des trames; ceux-là secouraient les peuples et s'élevaient, pour éclairer les rois, au-dessus de la crainte de leur déplaire (1).

(1) Louis XIV reconnut dans le Télémaque la censure de sa conduite : *Je savais*, dit-il, *par le livre des Maximes des Saints, que M. de Cambrai avait un mauvais esprit; je ne savais pas qu'il eût un mauvais cœur.* (Maury, éloge de Fénélon.)

Si les philosophes du 18e. siècle se fussent élevés contre les abus, pour en obtenir la répression; s'ils eussent éveillé l'opinion

Etait-il ennemi des libertés publiques, cet orateur sacré qui, fixant sur la pompeuse représentation d'un cercueil le regard d'une cour altière et corrompue, la forçait à contempler le néant des grandeurs humaines et s'écriait: *Dieu seul est grand!* éloquent et courageux interprète d'une religion qui dit aux grands, aux puissans du siècle: *Le pauvre est ton frère; ne le dédaigne pas sous les haillons ou sous le chaume; tu n'es que poussière comme lui.*

Massillon, du haut de la chaire évangélique, montrait au successeur de Louis XIV l'oppression et la misère du peuple, tristes effets de la vaine gloire : il lui rappelait : *Que les rois ne règnent que pour les peuples; que la loi règne sur les rois; que le roi de France ne commande pas à des esclaves, mais à une nation libre et jalouse de sa liberté* (1).

publique pour emporter d'utiles réformes; si l'amour du bien eût animé leur zèle; si la vérité eût guidé leur main, ils eussent acquis des droits à la reconnaissance et aux hommages. Qui ne sait aujourd'hui que ce ne fut pas là l'objet de leurs efforts? Qu'on ouvre leur correspondance et qu'on les juge : ils conjuraient contre la religion pour la détruire, contre le pouvoir pour le renverser, contre l'ordre établi pour y substituer l'anarchie; le mépris avec lequel ils parlaient du peuple, quand la presse n'était pas l'écho de leurs accens, prouve qu'ils se riaient de sa misère : ils le flattaient pour le soulever; ils le soulevaient pour bouleverser par lui l'église et l'état : cette atroce exclamation résume leur vœu, leur but et leur espoir : *Quand verrai-je le dernier des rois étranglé avec les boyaux du dernier des prêtres!*

(1) Massillon n'avait fait qu'une copie de son Petit-Carême;

Trahissait-il son saint ministère, cet autre évêque qui, dans un élan prophétique, ajournait Louis XV à comparaître devant Dieu, dans le délai que Jonas donnait à Ninive, pour s'arracher à ses dissolutions ?

Et quand elle éclata, cette révolution dont ces hommes, zélés pour l'Etat non moins que pour l'Eglise, eussent voulu détourner le cours, vit-on leurs successeurs s'attacher obstinément aux priviléges de leur ordre ; retenir avec opiniâtreté, défendre avec aigreur, ce riche patrimoine dont le bien public pouvait exiger le sacrifice, mais dont la philosophie, dès long-temps, avait commandé la spoliation, comme le premier coup que la raison devait porter à la superstition et à ses prêtres ?

Les vit-on, quand Napoléon releva l'autel, immobiles dans le passé, se refuser au progrès de l'ordre, sous le nouveau chef que la France se donnait pour roi ?

Ils ont applaudi à la Restauration ; cela dut être : ils l'embrassèrent comme un gage de stabilité, d'ordre et de paix.

Osons aborder un autre grief. On leur reproche de regretter l'ancienne dynastie et d'en avoir déploré la chute ; on en conclut qu'ils aspirent à fomenter le trouble dans l'Etat : ce regret, ils ont dû l'éprouver ;

il ne le destinait pas à la publicité ; la copie avait été remise au roi : c'est sur cette copie que d'autres copies ont été faites : le prélat ne voulait qu'éclairer le monarque : s'il eût prévu les éloges de Voltaire, il en eût gémi.

mais si l'assertion est vraie, la conséquence est fausse, car d'honorables sentimens ne trahissent ni ne méconnaissent les devoirs sacrés du citoyen : que la prévention s'écarte ; c'est à la loyauté que j'en appelle.

De puissans souvenirs liaient le clergé de France à cette antique race que perpétue le sang des Bourbons : il l'avait, par de longs efforts, élevée, soutenue, affermie ; il l'avait aidée à s'affranchir de la domination de Rome, comme de l'oppression des grands vassaux : cette étroite alliance était née des besoins du peuple, et le peuple en avait béni les effets : quelques heures venaient de bouleverser l'œuvre des siècles : odieux à ce peuple dont ils croyaient mériter l'amour, les descendans de ce Hugues dont le bras puissant releva le sceptre, les fils de St.-Louis et de Henri, le frère de Louis XVI, allaient expier sur la terre d'exil, non la tyrannie, ils n'en eussent jamais conçu l'idée, mais l'erreur, aggravée par des craintes, dont ils n'avaient pas su se défendre : frappés du même coup, la vieillesse, l'âge mûr et l'enfance roulaient dans la même catastrophe ; le sol tremblait ; trois générations tombaient du trône ; et le clergé de France aurait contemplé d'un œil sec de si majestueux débris ! Le torrent de 1793 ne tarda pas à menacer de ses ravages ; le citoyen s'est alarmé, le gouvernement a dû trembler sur les dangers de la patrie, et l'on reprocherait au clergé de s'être ému sur les dangers de la religion ?

Quel que soit le pouvoir, l'obéissance lui est due : l'affection, la confiance, il dépend de lui de l'inspirer :

cette réflexion, Messieurs, n'est pas de moi, elle est d'un prince de l'église : il l'adressait aux ministres du nouveau roi, ce prélat qui fut tour-à-tour un objet d'hommages et de haine, et que nous avons vu porter dans la tombe le trait dont la calomnie l'avait blessé (1).

Quels motifs pourraient donc aigrir les ministres de la religion contre des institutions qui amélioreraient le sort de la France? A quelle époque ont-ils montré du penchant pour le despotisme, de l'éloignement pour la liberté? Le despotisme, ils l'ont repoussé dès sa naissance; n'est-ce pas, d'ailleurs, sous l'humble toit et dans la chaumière que, presque tous, ils laissent et retrouvent ce qui remue le cœur de l'homme, ce qui nourrit, ce qui échauffe la sollicitude du citoyen?

La liberté, le Dieu qu'ils prêchent est venu la donner au monde : ne l'ont-ils pas eux-mêmes défendue avec une infatigable constance dès les premiers temps de la monarchie, jusqu'au jour où, frappée de délire, elle s'immola sous sa hache, entre sa pique et son bonnet *(a)*?

Je soumets, Messieurs, ces considérations à vos lumières; l'étude vous a formés; la méditation vous a mûris; les sophismes de l'impiété ne peuvent ni vous tromper, ni vous séduire; vous savez que l'intolérance religieuse, la superstition, le fanatisme, l'esprit de domination du clergé, Rome même avec

(1) M. le Cardinal de Rohan.

ses foudres et les souvenirs de sa puissance, ne sont pas le danger des sociétés modernes; la révolution leur a signalé d'autres écueils, évitons d'échouer; le vaisseau, cette fois, pourrait s'abîmer dans le naufrage.

Si la ruine du sentiment religieux, ou plutôt de la foi chrétienne, car un vague déisme au sein de la société civile équivaut à l'incrédulité, si la ruine de la foi est la cause du désordre qui nous envahit, le principe d'un état de désorganisation dont le gouvernement ne saurait ni nous préserver, ni nous défendre; si d'aveugles préventions contre la religion et ses ministres entravent le progrès de la raison publique, qui semble épouver, enfin, le besoin de raffermir les bases de l'édifice social; ces préventions, le devoir d'un bon citoyen est de les détruire : je l'ai tenté; mais que puis-je? que peut une faible voix ranimée par quelques élans vers la fin d'une insignifiante carrière? Suppléez à son effort, vous qui n'avez pas plus de zèle pour votre patrie, mais à qui l'âge, son activité, sa vigueur, donnent plus les moyens de la servir; il est plus généreux de lutter contre l'entraînement des passions que de se voiler devant leur effervescence : on doit plaindre ceux qu'elles égarent; on ne peut estimer celui que la vérité frappe et qui se tait, au lieu de la produire, quand de si graves intérêts la réclament.

NOTE (*a*).

Il est des considérations d'un ordre plus relevé; elles ont frappé le publiciste, elles ne sauraient échapper au prêtre: ces considérations se lient au sujet que j'ai traité; je les indiquerai brièvement.

Dieu est le père de tous les hommes; ce n'est pas pour quelques-uns, c'est pour tous que son soleil luit sur la nature; ce n'est pas pour le bon plaisir du petit nombre qu'il a fait de l'état de société l'état de l'homme; ce n'est pas, non plus, pour entasser aveuglément ruines et victimes qu'il permet les révolutions; sa providence marche à travers les siècles, lentement ou violemment, selon les décrets de sa sagesse, vers la fin qu'il s'est proposée dans ses œuvres: il châtie les peuples dans sa justice, sans que son inépuisable bonté tarisse devant leurs erreurs ou leurs excès.

L'alliance de la religion, de la liberté et du pouvoir devient aujourd'hui plus nécessaire et plus intime: plus intime, parce que la théorie constitutionnelle aspire à réaliser, dans l'ordre politique, ce que l'enseignement religieux tend à opérer dans l'ordre moral; plus nécessaire, parce que dégagés de tout autre frein, privés d'autre guide, le pouvoir et la liberté ne feront que se froisser, se heurter, se détruire, si la religion ne les dirige et ne les

modère : je citerai, à ce sujet, quelques passages tirés d'un livre qui mérite d'être médité.

« La révolution sociale qui s'opère depuis cinquante ans, est le résultat de l'altération apportée dans le droit public de l'Europe, par l'influence des idées chrétiennes qui travaillent incessamment l'humanité. La révolution française peut dire, comme Attila : *Je suis le marteau de Dieu :* à ceux qui l'interrogent sur un but qu'elle-même ignore, elle pourrait répondre, comme Genséric à ses pilotes : *Je vais où Dieu me pousse.*

» Ce n'est pas pour le déplacement d'une simple formule sociale que Dieu permet ces grands bouleversemens : la fin de l'homme est toute religieuse, et ses institutions politiques ne peuvent être que l'expression de ses idées et de ses croyances.... La mission actuelle de la France, c'est d'épurer les principes de 89 ; alors il ne restera que des principes sociaux, chrétiens par essence, fruits naturels d'une civilisation progressive et du travail intérieur de l'esprit divin dans l'humanité.

» Pendant bien des siècles, le grand nombre était non-seulement gouverné, mais possédé par le petit nombre..... le régime des castes a reculé devant la loi d'égalité chrétienne.... la religion tendit à réaliser dans l'ordre social la sublime idée de l'égalité, après avoir réalisé celle de la liberté par l'abolition de l'esclavage.... l'aristocratie de naissance est en opposition directe avec le génie de la civilisation chrétienne.... le but, c'est l'admission graduelle d'un plus grand nombre d'êtres aux bienfaits de la civilisation chrétienne, aux lumières qui en découlent, aux avantages matériels qu'elle tend à répartir plus également : le but, c'est le retour à la foi par la diffusion de la science, à de nouveaux principes d'ordre, par des habitudes de liberté ; c'est, enfin, la formation d'une nouvelle hiérarchie, d'après les classifications naturelles ; c'est, en un mot, la régénération du monde par la parole qui l'a créé.

» Comment nier que la première révolution n'ait sauvé, ne fût-ce que par un nouveau baptême de sang, les mœurs, la foi, le sacerdoce, dont la pureté allait *s'oxidant* de plus en plus au

souffle corrosif de la corruption philosophique?.... qui peut douter que les événemens de 1830 n'aient eu pour résultats déjà sensibles de faire tomber les préventions si habilement entretenues pendant quinze ans contre le clergé, en le contraignant de se renfermer plus étroitement dans les soins du ministère sacré?....

» Je n'ignore pas ce qu'on peut dire du désordre des esprits, de la faiblesse des mœurs, de l'indifférence qui envahit tout, comme une paralysie mortelle. J'ai le cœur aussi serré qu'aucun autre à la vue de cette société qui ne sait à quoi se prendre; ces rêves monstrueux de société sans Dieu, d'ordre et de liberté sans Dieu; ce désespoir de l'intelligence acculée au néant; ces spasmes du cœur s'éteignant dans le suicide, ce chaos, ce vortex rapide où passent et s'abîment tant de rêves et tant de folies; tout cela fait trembler.... le chrétien, de plus en plus désabusé de la puissance de la raison séparée du Verbe de Dieu, tourne ses regards vers la sainte montagne, en s'écriant avec le Psalmiste: *Usquequò, Domine?* Mais ne luit-il pas à l'horizon quelques signes précurseurs d'un jour moins chargé d'orages?... » (*Vues sur l'Histoire contemporaine, par M. Louis de Carné, t. 1, Introduction, p.* 23, 40, 49, 62, 65, 76, 78, 80.)

(*Extrait des Mémoires de l'Académie.*)

IMPRIMERIE DE L. SAINTE-AGATHE,
A BESANÇON.



END

OF

TITLE